



Rapport de la commission des finances concernant

**Préavis Municipal No 11-3/12
Compléments II (2ème tranche) au budget 2012**

Chavornay, le 17 septembre 2012

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances composée de Mme Sandrine Viglino, MM. Edwin Egger, Bertil Maire, et présidée par M. Ali-Georges Maire, a siégé le vendredi 14 septembre. Mme Frédérique Malherbe était excusée.

Lors de cette séance, elle a examiné le préavis susmentionné. Elle remercie pour ses informations, M. Christian Kunze, Syndic et Municipal des finances.

Préambule :

La Commission rappelle qu'elle est appelée à se prononcer sur le bien-fondé du préavis qui vous est soumis pour en examiner ses répercussions sur les finances communales.

Commentaires :

2.1 Administration générale

110.3650 Aides subventions dons. La commission approuve la politique financière de soutien de la Municipalité aux sociétés, associations manifestations ou jeunes talents locaux. L'octroi d'une aide est analysé de cas en cas et ne donne pas lieu à une attribution arrosoir du montant inscrit au budget communal.

190.3131 Informatique, Maintenance. Les évolutions comprennent particulièrement la GED et la rénovation du site internet, elles répondent aux attentes de la Municipalité et ne péjorent pas les finances communales.

2.2 Domaines et bâtiments

353.3141.1 Grande salle, entretien. Malgré l'augmentation du coût, et après 60 ans de bons et loyaux services, il était devenu urgent de changer les anciennes fenêtres, ce n'est dès lors pas de l'argent jeté par ces dernières.

359.3141.1 Temple, entretien. Il y avait absolue nécessité de remplacer les humidificateurs essentiels au maintien en état de l'orgue et ainsi éviter une facture supplémentaire. La sonorisation souffre de pannes intermittentes constatées les jours d'affluence au Temple, elles semblent dues à l'emplacement des antennes de réception situées sous les sièges, les adaptations nécessaires seront réalisées. Ces travaux sont financièrement réalisables sans avoir recours aux collectes de fin de culte.



2.3 Sécurité Sociale

710.4522.0 et 710.4522.1 AJOVAL Pas de commentaire, situation prévue.

Financement :

Au final, nous voyons apparaître pour Fr. 36'000.- d'augmentation des charges, alors que les recettes supplémentaires s'élèvent elles à Fr. 132'400. Portant ainsi les recettes supplémentaires pour 2012 au chiffre de Fr. 96'400.-, lequel porté au budget de fonctionnement fait apparaître que l'excédent de charge prévu pour 2011 se chiffre dès lors à Fr. 670'400.-

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances invite le Conseil communal de Chavornay à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Chavornay :

- ayant vu le préavis No 11 – 3 /12 ;
- ayant ouï le rapport de la Commission des finances ;
- et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

Le budget de la commune de Chavornay pour l'année 2012 est amendé par les compléments suivants (2ème tranche) :

- | | |
|-----------------------------|---------------|
| • Augmentation des charges | Fr. 36'000.- |
| • Augmentation des recettes | Fr. 132'400.- |
| • Recettes supplémentaires | Fr. 96'400.- |

Entraînant un excédent de charges pour le budget de fonctionnement 2012 de

Fr. 670'400.-.

LA COMMISSION DES FINANCES

Le Président :

Les Membres :

Stigino